



Paris, le 6 décembre 2011

## **Service Civique 2011 : Focus sur sa mise en œuvre**

*A l'occasion du lancement d'une nouvelle campagne de communication sur le Service Civique le 7 décembre 2011, ce dossier recense les points essentiels sur le Service Civique 18 mois après son démarrage.*

### **Les principaux faits marquants 2011**

**En 2011, le Service Civique est monté en charge de manière soutenue comme en 2010. Depuis septembre 2011, chaque semaine, 500 nouveaux volontaires s'engagent pour accomplir l'une des 15 000 missions de Service Civique proposées.**

**Pas de privilège pour les diplômés : 60% des volontaires ont un niveau inférieur à BAC +2. La proportion des volontaires qui ont un niveau au moins BAC +2 (40%) est la même que dans l'ensemble de la population.**

**Pas d'exclusion des quartiers sensibles : parmi les volontaires, près de 18% des jeunes volontaires résident dans les quartiers de la politique de la ville (ZUS et CUCS), ce qui est un peu plus élevé que la moyenne nationale sur la même tranche d'âge.**

**Les associations sont les plus engagées : 75 % des organismes agréés au titre du Service Civique sont des associations, mais les collectivités territoriales sont de plus en plus partenaires du Service Civique.**

**Les missions à l'étranger se développent : près de 500 missions de Service Civique s'effectueront à l'étranger dans 40 pays, qui viennent ainsi compléter le Volontariat de Solidarité à l'International et le Service Volontaire Européen.**

**Les volontaires plébiscitent le Service Civique : sur 1 000 jeunes qui ont répondu à un questionnaire à l'issue du Service Civique, 90% expriment leur satisfaction et sont prêts à le recommander à d'autres jeunes.**

**L'Agence du Service Civique est prête pour l'étape suivante : 25 000 jeunes en 2012. Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le budget de l'Agence était adopté pour permettre à 25 000 jeunes d'accomplir leur Service Civique.**

**La campagne de communication mise en œuvre à partir du 7 décembre 2011 est fondée sur un appel à l'engagement et un dispositif d'information basé sur des histoires vécues. Autant de moyens pour sensibiliser toujours plus de jeunes, augmenter et diversifier le nombre de missions proposées et faire connaître les valeurs du Service Civique.**

Contact Presse :

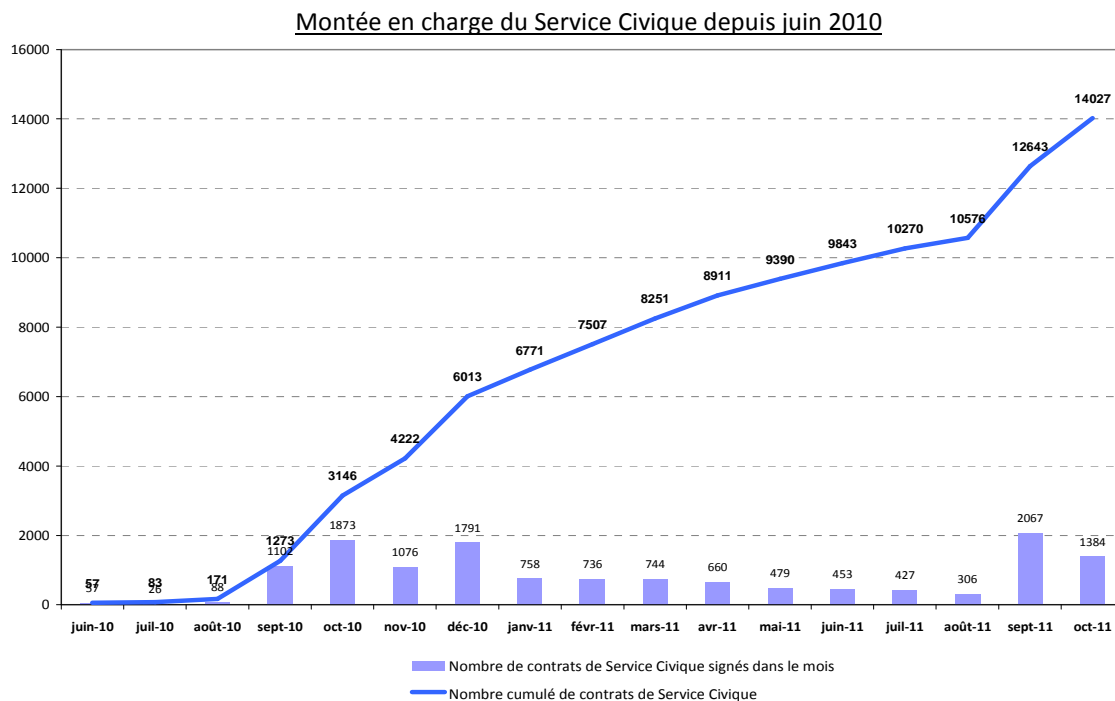
Patrick Chanson, Responsable de la Communication

[patrick.chanson@service-civique.gouv.fr](mailto:patrick.chanson@service-civique.gouv.fr) / 01.40.45.97.14

## Une montée en charge soutenue du Service Civique

Depuis le début de l'année 2011 **près de 12 000 volontaires** se sont engagés dans une mission de Service Civique.

Ils devraient être entre 13 000 et 15 000 d'ici la fin de l'année 2011.

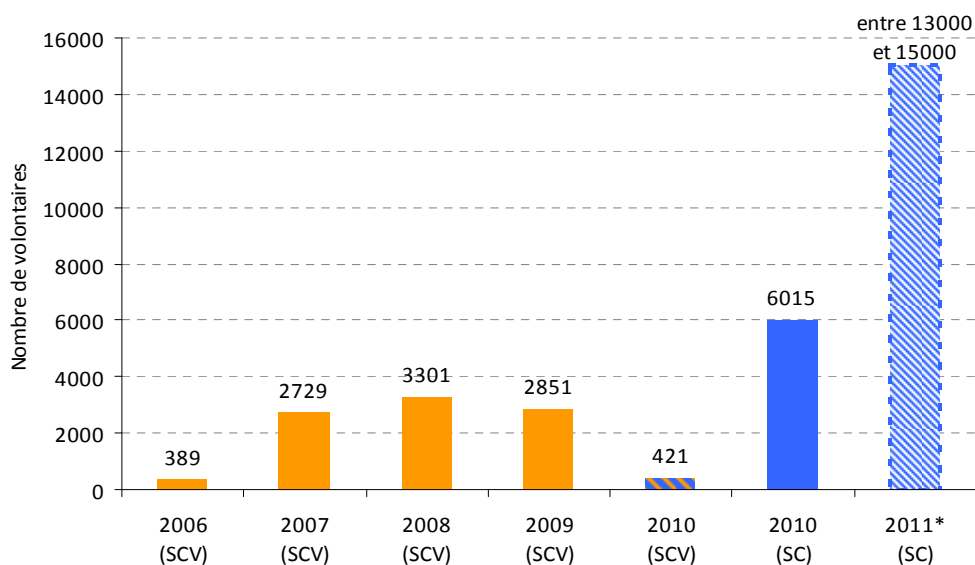


Source Agence de Services et de Paiement (ASP) – volontaires ayant au moins fait l'objet d'un paiement depuis le début du dispositif ; données arrêtées au 20/10/2011.

NB : ce graphe ne prend pas en compte les dossiers reçus entre le 20/10/2011 et le 01/12/2011 qui sont en cours de traitement.

Le Service Civique aura d'ici la fin de l'année 2011 touché **deux fois plus de jeunes que le précédent dispositif qu'il a remplacé - le Service Civil Volontaire**, entre 2006 et 2009.

Recrutements en service civil volontaire (SCV) puis en Service Civique (SC)  
Hors recrutements en Service Volontaire Européen et en Volontariat de Solidarité Internationale



\*Projections à fin 2011

## Des résultats indéniables en matière de mixité sociale

Selon la loi, le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Pour atteindre cet objectif de mixité, l'Agence du Service Civique et ses partenaires s'est attachée à favoriser la diversité des volontaires en termes de niveaux de formation et de genre, mais aussi en termes de situation socioprofessionnelle, d'âge, et de lieux de vie... **Réussir la mixité, c'est faire en sorte que les volontaires soient à l'image de la jeunesse française dans toute sa diversité.** Les résultats obtenus en la matière sont très positifs après seulement 18 mois de mise en œuvre du Service Civique.

### ▪ Niveau de formation : les niveaux bacs très bien représentés parmi les volontaires

L'accessibilité des missions à l'ensemble des jeunes quel que soit leur niveau de qualification est un des principaux critères d'instruction des demandes d'agrément de Service Civique. Les missions exigeant des pré-requis en termes de formation ou d'expérience antérieure ne sont pas agréées.

Le Service Civique ne privilégie pas les jeunes ayant un niveau de formation supérieur au baccalauréat : **41% des jeunes volontaires en Service Civique ont un niveau de formation supérieur au bac, ce taux est strictement équivalent à celui de l'ensemble de la population française.** A titre de comparaison, plus de 70% des jeunes engagés dans l'équivalent du Service Civique en Italie sont des diplômés de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>.

Par ailleurs, **les volontaires ayant atteint un niveau bac sont très bien représentés par rapport à la part des Français avec ce niveau de formation** : ils sont 23 % au sein de la population française mais représentent 36 % des volontaires.

En revanche, les volontaires ayant un niveau infra-bac sont sous-représentés par rapport à la part des Français avec ce niveau de formation. L'Agence du Service Civique en lien avec ses partenaires, et notamment les missions locales poursuit donc ses efforts pour faire progresser la part des volontaires avec un niveau de formation infra-bac.

	Parmi les volontaires du Service Civique	Parmi la population française <sup>2</sup>
Niveau supérieur au bac	41%	41%
Niveau équivalent au bac	36%	23%
Niveau inférieur au bac	23%	36%

### ▪ Une population plutôt féminine, à l'instar de tous les dispositifs d'engagement

56% des volontaires sont des filles. Cette légère surreprésentation féminine, qui n'évolue pas depuis le début du Service Civique, reste limitée, et ne met pas en danger l'objectif de mixité. A titre de comparaison, le « Servizio civile nazionale » italien accueille 67% de filles.<sup>3</sup>

### ▪ Les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (ZUS, CUCS, etc.) légèrement surreprésentés parmi les volontaires

Une étude a été menée en lien avec le Secrétariat de Comité Interministériel des Villes sur le nombre de volontaires issus de quartiers prioritaires politiques de la ville en septembre 2011. A cette date, **17,7% des volontaires résidaient dans ces quartiers.**

Ce chiffre est à rapporter à la part des jeunes français résidant au sein de quartiers de la politique de la ville. 1 346 000 jeunes de 15 à 24 ans vivent dans ces quartiers<sup>4</sup>. Rapporté aux 8 115 000 jeunes français de 15 à 24

<sup>1</sup> Source : INJEP - Panorama des différentes formes de volontariat et de service civique en Europe – février 2011

<sup>2</sup> INSEE - Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé en 2009

<sup>3</sup> Source : INJEP - Panorama des différentes formes de volontariat et de service civique en Europe – février 2011

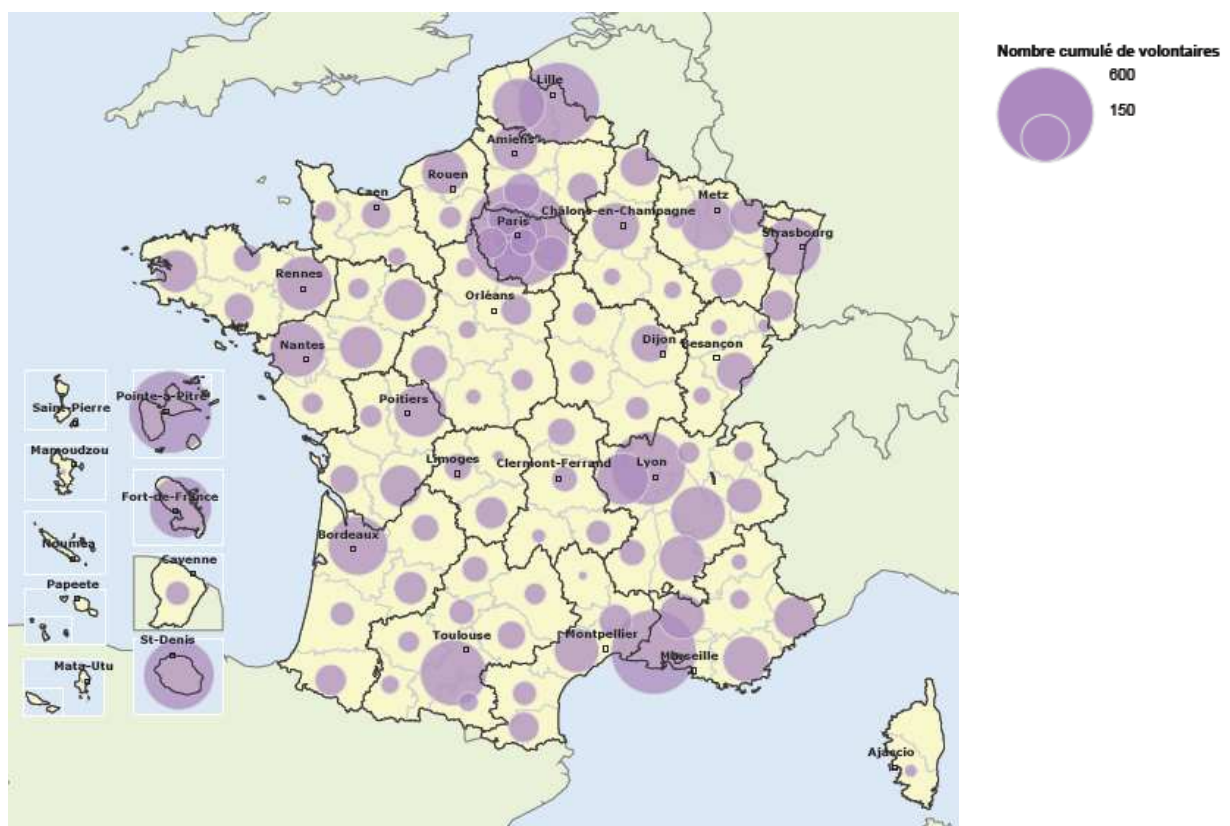
<sup>4</sup> Source :

ans<sup>5</sup>, le taux des jeunes français résidant dans des quartiers politique de la ville est donc de 16,6%. Loin d'exclure les jeunes des quartiers, le Service Civique les intègre donc à part entière.

- **Des volontaires répartis sur l'ensemble du territoire**

**Les volontaires sont engagés de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire français** : on constate que la répartition des volontaires par département, est quasiment équivalente à la répartition des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire français. On ne constate pas de sous-représentation des volontaires dans les départements ruraux. Au contraire, c'est dans les départements les plus urbains, comme ceux de l'Île-de-France, que la part des volontaires est inférieure au poids relatif des jeunes de ces territoires parmi la population française.

Par ailleurs, les jeunes ultra-marins sont largement surreprésentés parmi les volontaires. 12,2% des volontaires résident outre-mer, alors que les ultra-marins représentent 3,4% des jeunes français. Cette situation correspond à un choix délibéré de l'Agence du Service Civique et de ces partenaires, eu égard aux problématiques particulières de la jeunesse dans ces territoires.



Rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles  
Géographie prioritaires de la politique de la ville et contractualisation – mars 2009 – délégation interministérielle à la ville  
<sup>5</sup> Source : Insee : estimation de population au 1er janvier 2009, par région et tranche d'âge quinquennal

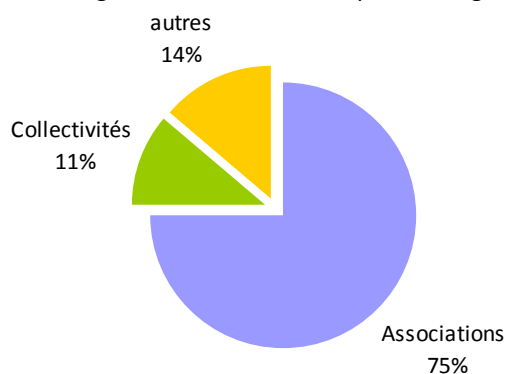
## Diversité des missions de Service Civique

Les missions de Service Civique peuvent être effectuées au sein d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'Etat).

Afin d'accueillir des volontaires en Service Civique, ces organismes doivent obtenir un agrément de l'Agence du Service Civique (pour les organismes nationaux), ou des préfets de régions (pour les organismes locaux). Les agréments sont délivrés au regard de la nature des missions proposées, qui ne doivent pas se substituer à un emploi, et de la capacité des organismes à accueillir dans de bonnes conditions les volontaires.

### ▪ Nature des organismes d'accueil de volontaires

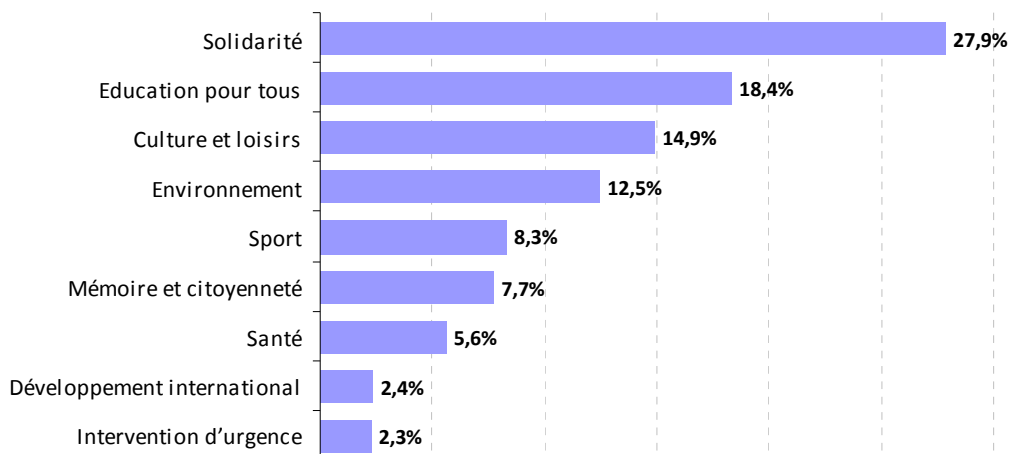
En 2011, 2900 organismes ont obtenu l'agrément de Service Civique. Ces organismes sont répartis comme suit :



Dans la catégorie « autres », on trouve les fondations, les établissements publics, les services de l'Etat, etc.

### ▪ Thématique des missions proposées

Les missions sont proposées dans les thématiques suivantes :



## **Pour éviter la substitution d'emploi, des contrôles nombreux à toutes les étapes du Service Civique**

### **▪ Avant le démarrage de la mission, une définition précise des tâches confiées au volontaire**

Chaque mission proposée fait l'objet d'un double contrôle avant le recrutement effectif d'un volontaire :

- au stade de la demande d'agrément, les organismes doivent décrire précisément les tâches qui seront confiées aux volontaires, et expliquer en quoi l'action du volontaire complètera l'action des salariés, bénévoles ou agents de l'organisme, sans s'y substituer. Si la mission proposée s'apparente à un emploi, il sera demandé à l'organisme de retravailler l'offre proposée et, si cela n'est pas possible, l'agrément sera refusé ;
- Une fois l'agrément obtenu, au stade du recrutement, les offres de missions doivent obligatoirement être diffusées sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) ; chaque mission proposée sur le site est vérifiée par l'Agence du Service Civique avant d'être mise en ligne, afin qu'elle corresponde à l'agrément délivré. En cas d'écart, un échange a lieu avec la structure pour que l'offre soit modifiée.

### **▪ Pendant la mission, une véritable politique de contrôle, déclinée au plan local**

L'Agence du Service Civique s'est dotée d'un dispositif complet de contrôle décliné au niveau local par les services déconcentrés de l'Etat. Dans ce cadre, l'Agence s'est fixée l'objectif de contrôler à minima 20% des organismes agréés chaque année. Un programme de contrôle est prévu au niveau de chaque région, déterminé en fonction de différents critères (nombre de volontaires accueillis, nouveaux organismes, thématiques des missions). Au cours de ces contrôles, des entretiens individuels approfondis sont notamment réalisés avec les volontaires. Au 20 novembre 2011, 145 contrôles ont été effectués. Ces premiers contrôles renvoient dans l'ensemble un impact positif du Service Civique perçu par les volontaires, les « dérapages » vers l'emploi restant très marginaux.

Par ailleurs, des modes d'échanges plus informels sont mis en place avec les volontaires, qui permettent de détecter d'éventuels dysfonctionnements : rassemblements régionaux ou sessions de formation des volontaires, qui permettent aux volontaires de s'exprimer sur les conditions de leur mission, page Facebook du Service Civique où les volontaires peuvent contacter l'Agence ou d'autres volontaires, etc.

### **▪ Après la mission, 90% des volontaires ont une opinion positive ou très positive du Service Civique**

Un questionnaire de satisfaction est envoyé à chaque volontaire ayant achevé sa mission. D'après les résultats de cette enquête, 90,7% des volontaires disent avoir une opinion très positive ou plutôt positive du Service Civique et 88,9% indiquent qu'ils recommandent le Service Civique.

Grâce à ce questionnaire, les volontaires peuvent également signaler les dysfonctionnements qu'ils ont pu constater et dans ces cas des contrôles sont effectuées dans les organismes concernés.

### **▪ Vers un comité de la charte du Service Civique**

Au-delà des contrôles effectués par l'Agence du Service Civique et ses référents au sein des services déconcentrés de l'Etat, le monde associatif a souhaité lui-même se doter d'un outil d'auto-régulation dès la création du Service Civique. Une instance associative nationale inspirée de « la charte du don en confiance » est en cours de constitution à l'initiative de la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Cette instance aura pour objectifs :

- définir collectivement une charte de déontologie que les associations membres s'engageraient à respecter dans le cadre de leurs projets d'accueil de jeunes en Service Civique ;
- auditer régulièrement ces associations afin de s'assurer de l'adéquation entre leurs pratiques et les critères ainsi définis.

## Une Campagne de Communication et d'information « des valeurs, un engagement » - Décembre 2011

Pour répondre à l'objectif de recrutement de 25 000 volontaires en 2012, l'Agence du Service Civique met en place dès la fin de l'année 2011 une campagne incitative et didactique, qui invite les jeunes à se projeter, de manière concrète, dans des missions de Service Civique.

**Cette campagne dans sa forme publicitaire, est construite dans un premier temps, autour :**

- D'un **volet Presse**, qui démarre le 7 et se termine le 13 décembre 2011 dans trois titres de la Presse Quotidienne Gratuite extrêmement lus par les jeunes : 20 Minutes, Direct Matin et Métro. Les annonces presses sont déclinées autour de trois thématiques de mission faisant référence à l'environnement, à la solidarité et à l'international, et invitent à se rendre sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) :



Lien vers annonces presse : [http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Visuels\\_Service\\_Civique.zip](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Visuels_Service_Civique.zip)

- D'un **volet Radio** avec trois spots de 30 secondes diffusés du 7 au 18 décembre 2011 sur des radios jeunes comme par exemple : Fun, NRJ, Virgin, Skyrock, Le Mouv, Groupe « les Indépendants »,...

Lien vers spots radio : [http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Spots\\_Service\\_Civique.zip](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Spots_Service_Civique.zip)

- D'un **volet Web** avec des bannières du 8 au 23 décembre 2011 sur des sites jeunes comme par exemple MSN, Deezer, L'Etudiant, Youtube... ainsi que des bannières géo-localisées, qui permettront aux jeunes de découvrir les missions de Service Civique près de chez eux.



Lien vers les bannières : [http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Bannières\\_Service\\_Civique.zip](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Bannières_Service_Civique.zip)

Enfin toujours sur le Web, la campagne sera également déployée via des habillages événementiels sur des sites médias à fort impact et visibilité auprès de la cible 16-25 ans.



Cette campagne est le premier volet d'un dispositif de communication publicitaire conçu par TBWA Paris.

## Une campagne d'information, via un web documentaire et des Petits Objets Web (POW) sur le Service Civique

Afin de permettre de découvrir sous des formats très différents la variété des missions proposées, l'Agence du Service Civique met en ligne dès le 7 décembre, un web-documentaire « Des valeurs, un engagement : le Service Civique, par ceux qui le font » et des Petits Objets Web (POW).

- Un web documentaire sur le Service Civique :

Ils sont six et ont décidé de s'engager en Service Civique. Qu'ils effectuent leurs missions en France ou à l'étranger, filles ou garçons, tous ont une envie commune d'être utiles et partagent des valeurs de solidarité. Le web-documentaire s'articule autour de vidéos présentant les 6 portraits de ces jeunes réalisant leur Service Civique. Ces films, à la fois informatifs et attractifs, font découvrir les différentes missions du Service Civique. De nombreux contenus complémentaires y sont associés. Chaque portrait est accompagné d'un reportage BD et de vidéos bonus. Un blog est ouvert, où les volontaires peuvent témoigner de leurs nouvelles expériences ; il permet aux internautes de laisser leurs contributions, qu'ils aient participé eux-mêmes à une mission du Service Civique ou qu'ils souhaitent uniquement réagir sur les contenus.

Les contenus du web-documentaire, réalisé par CAPA, sont diffusés à titre gracieux sur le site MSN ainsi que sur le site du Service Civique.

- Des Petits Objets Web (POW) sur le Service Civique :

Quatre volontaires ont fait l'objet d'une approche photographique originale. Les photos sont travaillées de manière animée et associées à du graphisme et des sons. En voix off, les témoignages des jeunes viennent souligner leurs parcours et des éléments qui ne seraient pas présents dans les photographies. Chaque histoire de volontaire est un objet de découverte approfondie du Service Civique.

Lien vers les POW : [http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Pows\\_Service\\_Civique\\_et\\_Flowplayer.zip](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/Pows_Service_Civique_et_Flowplayer.zip)

Les POW ont été réalisés par Picture Tank.

## Le Service Civique en quelques mots

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif du Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

L'Agence du Service est un groupement d'intérêt public présidé par Martin Hirsch dont les missions sont la promotion, la coordination, l'évaluation et le contrôle du Service Civique. L'Agence s'appuie sur un réseau de référents départementaux et régionaux au sein des services déconcentrés de l'Etat.